

Les crédits

effectuent plutôt que leur donner de l'aide sociale et les voir rester à la maison à regarder des vidéos.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat et je veux revenir sur ce que mon collègue a dit à la Chambre au début de son intervention.

Une des choses qui me préoccupent le plus en tant que député, c'est la façade que le gouvernement conservateur est en train de présenter en tâchant de nous faire croire que tout va bien dans le pays. Nous avons subi une récession, nous disent les ministériels, mais comme c'était une récession mondiale, ils ne sont pas à blâmer et ne pouvaient rien faire pour y remédier. A cause de la dette, ajoutent-ils, ils n'avaient pas les moyens d'aider les Canadiens à trouver du travail et de remettre l'économie sur les rails.

Il faut démolir la façade qu'on nous peint à la Chambre aujourd'hui et depuis quelques mois maintenant sur toutes les tribunes, car nous sommes sur le point d'entrer en campagne électorale, et il faut revenir à la question abordée aujourd'hui. Il faut recueillir auprès des députés des idées pour voir comment nous pourrions redonner du travail à un million et demi de Canadiens.

Avant d'exposer mes suggestions et de les offrir à la réflexion du gouvernement en espérant qu'il les analysera au lieu de passer son temps à faire croire aux Canadiens que tout va bien, je voudrais rappeler aux ministériels ce qui est arrivé ces dernières années.

En 1990, le monde canadien des affaires a enregistré 11 642 faillites, dont 2 907 en Ontario seulement. En 1991, le Canada en a enregistré 13 496, dont 3 629 en Ontario. En 1992, le Canada a connu 14 317 de ces faillites, et l'Ontario a bien sûr continué d'en déplorer au rythme de 4 240. Il s'agit de faillites commerciales, non de faillites personnelles avec tout leur cortège de difficultés. Il s'agit simplement de faillites commerciales.

• (1605)

Je voudrais consacrer mon intervention d'aujourd'hui à ce que le gouvernement devrait faire pour remettre les Canadiens au travail. Je veux parler des moyens d'aider les petites entreprises, de faire en sorte que les gouvernements laissent les chefs de petite entreprise tranquilles pour qu'ils puissent commencer à exercer leur créativité et réfléchir aux moyens de créer des emplois et bien sûr de réaliser des bénéfices grâce à ces emplois dont nous avons besoin.

Je veux vous faire part d'une chose que j'ai apprise d'un ami qui est le nouveau président de l'association ontari-

enne des hôteliers. Il m'a donné un tableau de la réglementation qu'un chef de petite entreprise doit affronter afin de lancer une petite entreprise en Ontario. On appelle ça le mur. J'ai sous les yeux une liste des 42 organismes de réglementation auxquels un chef de petite entreprise doit avoir affaire avant de pouvoir ouvrir ses portes. L'entrepreneur doit s'adresser à 42 organismes différents en Ontario avant de pouvoir essayer de gagner son premier dollar de chiffre d'affaires.

Je vais essayer de les énumérer aussi rapidement que possible, car il est important que les gens s'en rendent compte et ne s'étonnent pas que personne au Canada n'ose lancer sa propre entreprise quand on voit ce genre de situations.

Il faut s'adresser aux autorités municipales et tenir compte de leurs règlements. Il faut tenir compte de la loi sur l'aménagement du territoire, et du plan officiel. Il faut étudier les règlements de zonage. Il faut faire vérifier le plan de localisation. Il faut traiter avec les autorités régionales, les travaux publics, les politiques, la politique proposée sur les terres humides, la Loi sur les municipalités, la Loi sur le code du bâtiment, la Loi sur les parcs publics, la Loi sur les terres publiques, la Loi sur le cadastre, la Loi sur les parcs provinciaux, la Loi sur l'amélioration des terrains boisés, la Loi sur les forêts, la Loi sur le bois de la Couronne, la Loi sur les arbres, la CPVO, les commissaires aux incendies, la Loi sur les eaux navigables, la Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières, la Loi sur les offices de protection de la nature, la Loi sur les réserves naturelles, la Loi sur les ressources en agrégats, la Loi sur les pêches, la Loi sur les espèces en voie de disparition, la Loi sur la protection de l'environnement, la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario, la Loi sur les évaluations environnementales, la Loi sur la santé publique, la Loi sur les biens culturels de l'Ontario, Ontario-terre nourricière, la Loi sur la protection des pratiques agricoles, la Loi sur les véhicules tout terrain, la Loi sur l'aménagement des routes et des transports en commun, la Loi sur les travaux publics, la Loi sur la sécurité dans l'industrie, et la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Monsieur le Président, pouvez-vous vous imaginer ce que cela représente? Il est facile, lorsqu'on songe à tous ces organismes de réglementation, de comprendre pourquoi tout entrepreneur qui a une once de bon sens refuse de se lancer en affaires en Ontario ou même au Canada.

M. Mills: Et vous n'avez même pas mentionné la Loi de l'impôt sur le revenu.